

L'ECHO DES TELCOS

Numéro 6 - Juin 2017

Le journal #CGT des salariés des télécoms

EDITO :

Si le FN a été une nouvelle fois battu, sa progression inédite nous inquiète, tandis que le front républicain s'émiette inéluctablement, tant la responsabilité des gouvernements précédents est lourde sur la situation économique et sociale du pays.

La CGT n'aura de cesse de combattre les idées xénophobes, racistes et rétrogrades portées par l'extrême droite. Jamais nous n'accepterons sa banalisation.

De même que nous ne nous résignerons pas face aux destructions d'emplois, à la précarité, à la remise en cause des droits et garanties des salariés etc. tout ce que nous promet E.Macron avec ses projets d'ordonnances.

Ainsi, le Code du Travail et la convention collective ne s'imposeraient plus comme garanties minimum pour tous, la concurrence entre les entreprises se ferait au travers d'un dumping social sans limites, tirant inévitablement les droits de chacun vers le bas !

Sans attendre, tous ensemble et dans chaque entreprise, défendons nos droits, exigeons une autre répartition des richesses créées en faveur du développement industriel, de l'emploi, des salaires et de la protection sociale.

Négociations sur le numérique

Des négociations sont en cours pour « l'accompagnement du développement numérique » au niveau de la branche.

La CGT y porte les mêmes revendications que pour l'accord Orange, que la CGT a signé considérant qu'il met sur la table les questions de fond même si toutes les réponses n'y sont pas apportées, car les problématiques posées par le numérique sont les mêmes dans les entreprises du secteur :

- La formation, pour permettre à chacun de pouvoir évoluer à son rythme et d'appréhender l'utilisation de nouveaux outils ou méthodes de travail est clé dans le développement du numérique. Cela doit se traduire par plus d'heures dédiées à des formations adaptées à l'hétérogénéité des situations de départ.
- La protection de nos données personnelles est un élément prégnant quand on parle de digital. Nous laissons autant de traces que nous réalisons de clics dans le SI. Nous revendiquons le droit à la consultation et la modification de nos dossiers personnels (donc de notre image numérique), le droit à l'oubli.
- Encadrer l'utilisation de ces nouveaux outils pour ne pas tomber dans une société «big brother». Pour la CGT, ces outils doivent permettre l'améliora-

tion des conditions de travail, l'annihilation de tâches répétitives, mais en aucun cas la surveillance des salariés.

- Le numérique c'est aussi toujours plus de mails, de sollicitations... Les cadres au forfait sont les plus touchés, notamment avec les organisations en mode projet. Des outils doivent être mis en place pour mesurer exactement le temps de travail de chacun, prendre des mesures pour réduire la charge de travail trop importante et assurer un véritable droit à la déconnexion, pour mettre une barrière entre vie personnelle et vie professionnelle.
- La mesure et la répartition des gains de productivité générés par le numérique. Cette question est centrale pour que le numérique soit porteur de progrès humain et non de chômage de masse. Pour la CGT cela passe par la réduction et le partage du temps de travail, le développement de nouvelles activités.

Nous l'affirmons également, tout ne doit pas être digital, les contacts humains sont nécessaires et doivent aussi être préservés.

La CGT portera fort ces axes revendicatifs (liste non exhaustive) pour que tous les salariés du secteur puissent voir dans le progrès technique une source de progrès humain.

EUTELSAT: Coups pour coûts

Eutelsat a lancé un plan ambitieux de réduction de coûts qui en théorie ne touche pas le personnel. En réalité, gel des embauches et non remplacement des départs influent concrètement sur la charge de travail des salariés.

Des difficultés économiques justifient-elles ces efforts drastiques ?

Que nenni ! L'entreprise se porte bien malgré une légère baisse de chiffre d'affaires, avec un résultat et une rentabilité en hausse. Ces efforts, portés par les salariés, serviront

à dégager du « cash flow libre »... pour les actionnaires.

Ce choix de diriger les gains de productivité réalisés par le travail vers le capital s'est illustré lors des N.A.O. qui se sont soldées par une seule proposition salariale à minima de la Direction, assortie d'un « PDV Seniors » qui ne manquera pas d'accentuer les difficultés des salariés restants.

La CGT sera très vigilante sur ce point et exigera des garanties d'emplois suite à ces éventuels départs.

Bouygues : pour une amélioration de l'équilibre vie privée/vie pro

C'est ce à quoi aspirent les conseillers de clientèle chez Bouygues Telecom, notamment sur le site Printania à Bourges, où les régimes de travail donnent le sentiment de « passer sa vie au boulot ».

Il est urgent de revoir les cycles de travail afin que ceux-ci ne répondent pas seulement au flux (ces derniers pouvant d'ailleurs être influencés) mais aux légitimes exigences du personnel d'avoir une organisation du travail respectueuse de sa santé et de son droit à une vie privée.

Il faut donc arrêter avec les 4 fermetures sur 5 jours travaillés, tout comme avec la plage horaire 10h30-19h30 (parce que 4x 20h ou 2x 20h et 2x 19h30 c'est du pareil au même).

La CGT revendique la mise en place de cycles ne comprenant pas plus de 2 fermetures par semaine et la fermeture du site à 18h le samedi.

Des revendications qui permettront un premier pas vers un meilleur équilibre entre vie pro et vie perso mais qui sont également porteuses d'emplois.

Orange : CCNT en danger ?

La question mérite d'être posée tant les attaques se multiplient, à l'instar de SFR qui transfère ses centres d'appels sous filiale dont la convention collective est évidemment moins-disante.

Orange semble également décidée à transférer ses activités entreprises sous la convention SYNTEC. En effet, si une partie seulement de ses activités, est déjà, à travers sa filiale NRS sous cette convention, un récent projet concernant « l'efficacité de l'organisation d'Orange Business Service » semble afficher une volonté de généralisation de la SYNTEC sur l'ensemble des activités entreprises.



**STOP
SOCIAL
DUMPING**

La CGT dénonce la marginalisation en cours de notre convention collective dans notre secteur d'activité.

Si elle est encore loin de répondre à toutes les revendications des salariés, elle reste à ce jour la mieux-disante du secteur, c'est pourquoi la CGT se bat dans toutes les instances de représentation pour qu'elle soit la norme et qu'elle soit améliorée.

Alors que les évolutions législatives et autres projets d'ordonnances tendent à faciliter la mise en concurrence des salariés, contre la généralisation du dumping social dans les télécommunications la CGT lance une campagne revendicative avec des pétitions pour exiger que tous les personnels du secteur bénéficient des mêmes droits et garanties.

SFR devient ALTICE :

nouveau nom, même rengaine...

Dans moins d'un an, SFR s'appellera donc ALTICE. Si le nom n'est que peu connu du grand public, pour les salariés de l'opérateur rouge ce nom est déjà fortement connoté.

En effet, ALTICE est le nom de la maison mère de Numéricable qui a racheté SFR en 2014.

Depuis, les salariés ont découvert la "méthode" ALTICE :

- dégradation des conditions de travail,
- restrictions budgétaires,
- gel des salaires,
- suppressions d'emplois.

Les clients de l'opérateur ont, eux aussi, fait connaissance avec la nouvelle politique commerciale :

- hausse des tarifs des abonnements,

- investissement inefficace dans un réseau vieillissant,
- astuces en tout genre pour payer le moins de TVA possible,
- dégradation du service client.

La pierre angulaire du groupe : faire des économies à tout prix, quelles qu'en soient les conséquences pour supporter une dette pharaonique.

Changer de nom pour se racheter une virginité ?

Le changement de nom de l'opérateur au carré rouge ne masquera pas la souffrance endurée par des salariés qui tentent désormais de fuir par tous les moyens cette entreprise dans laquelle il ne fait plus bon travailler du tout. Il ne masquera pas

non plus le désamour grandissant des clients qui en ont marre d'être pris pour des vaches à lait.

On est donc bien loin des aspirations portées par la CGT. Il est urgent de développer un service public de la communication permettant à toutes et tous, sur tout le territoire, d'accéder à un réseau très haut débit de qualité.

Pour y parvenir, SFR, comme toutes les entreprises du secteur des télécoms doit recruter en masse et permettre aux salariés de travailler dans de bonnes conditions. C'est ce que la mobilisation de toutes et tous doit imposer.

La Poste Telecom:

La CGT progresse !

Les dernières élections professionnelles au sein de « La Poste Telecom » ont permis à la CGT de progresser de 8points, avec 18,66 % des voix.

Ces élections ne se présentaient pourtant pas sous les meilleurs auspices. En effet, dans le collège cadre (70% des votants), nous n'avons pas été en mesure de présenter de candidat. L'ensemble des postes n'a d'ailleurs pas été pourvus.

Néanmoins, dans le premier collège, les salariés se sont fortement mobil-

isés (86% de taux de participation) et ont plébiscité la CGT en portant 55% de leurs suffrages sur nos candidats, ce qui nous a permis d'obtenir les 2 sièges de titulaires à pouvoir.

Ces bons résultats traduisent l'investissement de nos militants ces trois dernières années et l'efficacité de leur activité CGT sur le lieu de travail. Un point d'appui pour porter les revendications de tout le personnel et renforcer la CGT pour être plus forts tous ensemble.

La direction d'Orange condamnée !

La direction d'Orange peine à appliquer la décision du TGI de Paris de juillet 2015, confirmée en appel, l'enjoignant de retirer les boîtiers électroniques des 20.000 véhicules de sa flotte.

La mise en place de ces boîtiers avait suscité de fortes inquiétudes chez le personnel auquel le tribunal a donné raison, considérant que le système porte atteinte de manière disproportionnée aux droits des salariés par la nature et le nombre des informations recueillies, la durée ex-

cessive de conservation des données, l'impossibilité pour les salariés de désactiver le boîtier etc.

Pour la CGT, l'accord passé entre la direction et Sud PTT permettant de maintenir les boîtiers en « s'interdisant » d'en croiser les données avec d'autres outils du SI, est loin de constituer une garantie suffisante ! Nous exigeons la dépose des boîtiers !

Ce jugement est un point d'appui pour lutter contre les outils de surveillance accrue dans toutes les entreprises.

Cachez ce champ d'application que je ne saurais voir

Le gouvernement a, depuis 2014, au travers des lois sur la formation professionnelle, Rebsamen et El Khomri engagé et accéléré un processus visant à réduire le nombre de conventions collectives de 700 à 200.

Plusieurs décrets sont venus préciser des « critères » qui devraient entraîner la disparition d'une convention collective : trop petite (moins de 5000 salariés), trop spécifique (locale ou d'entreprise), sans dialogue social (absence de négociations depuis 3 ans ou plus).

Si la CCNT n'est pas concernée par les critères des décrets elle peut être amenée à accueillir une convention supprimée et doit aussi s'interroger sur d'autres rapprochements pertinents dans le cadre de cette restructuration.

Lors d'un premier échange en novembre dernier, le patronat de la branche, l'UNETEL-RST, a été très clair sur sa position « la branche des télécommunications n'a pas vocation à accueillir d'autres branches ». Une réponse qui peut surprendre tant elle a été

prise sans même avoir connaissance des conventions amenées à être supprimées. Mais pas si surprenant que ça, car ce que veulent éviter nos directions, jamais en concurrence pour statuer sur nos droits, c'est le débat sur le champ d'application de notre convention collective.

En effet, lorsqu'on se penche sur le texte en question, lorsque l'on commence à s'interroger sur la réalité du principe d'égalité au sein des grands groupes de notre secteur, on pourrait en déduire que nombre d'entreprises devraient en fait faire bénéficier à leur personnel de la CCNT ! Centres d'appels des opérateurs (Cercall, Qualipel, Intelcia etc.) boutiques filialisés ou franchisés (SFD, RCBT, GDT), filiales informatiques sous Syntec etc.

C'est en tout cas ce que porte la CGT, aux côtés de nombreux salariés concernés, avec des pétitions et des luttes qui se développent pour que leurs droits soient reconnus.

Le Fake

« Allez me chercher le pleu-pleu qui servait de ministre de l'économie sous Hollande, il va m'entendre ! »

C'est en ces termes que notre nouveau président de la République a réagi face à la situation du secteur.

Le plan THD qui entraîne des milliers de suppression d'emplois,

il en a marre et on le comprend ! Il est d'accord avec nous : pour en finir avec la fracture numérique et le dumping social, c'est un service public de la communication dont le pays a besoin !

Il se pourrait même qu'il s'y attelle si salariés et usagers l'encouragent un peu ;)

CV-Tel: CCNT et plus si précarité ?

La branche a rafraîchi sa CV-Tel et il était temps. Outre l'ergonomie, le nouveau site développe des fonctionnalités beaucoup plus avancées.

Ainsi, les salariés qui disposent impérativement d'une expérience dans la branche des télécoms (puisque c'est l'objet du site) peuvent déposer un cv consultable par les entreprises adhérentes à l'UNETEL.

Le site intègre aussi les offres d'emploi de la branche en reprenant celles des sites des entreprises.

« Petit » hic : les principaux opérateurs étant passés maître du dumping social par filialisation, le site présente tant des offres sous CCNT que sous d'autres conventions collectives, évidemment moins disantes !

La CGT est la seule à avoir tiré la sonnette d'alarme sur le sujet.

Ooh des lanternes ?!



@CGTFAPT



/officiel.cgt.fapt



www.cgt-fapt.fr

